

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1 juin 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham.

Était absent le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et le conseiller en urbanisme et aménagement du territoire Harry Pressoir.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

2022-06-249

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES SERVICES COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ ET CERTAINS USAGES PUBLICS OU RÉCRÉATIFS SUR LE LOT 4 849 410, SIS AU 381, ROUTE 139 NORD

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser certains services professionnels, des petits commerces de détail et des activités de promotion touristique sur le lot 4 849 410, sis au 381, route 139 Nord, a été reçue le 17 mai 2022;



CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone A-05;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question a été occupé par la compagnie Hyland Homéopathie Canada Inc. pour des fins de vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes, et ce, jusqu'en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux professionnels, les bureaux d'affaires et la vente au détail ont aussi été les principales vocations exercées sur le lot visé lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser, entre autres, l'exercice de



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1 juin 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham.

Était absent le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et le conseiller en urbanisme et aménagement du territoire Harry Pressoir.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

services professionnels ainsi que de la vente au détail;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés ne peuvent être reconnus par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser spécifiquement l'exercice d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans le bâtiment principal existant sur le lot 4 849 410 :

- Magasins d'alimentation spécialisée, tels pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels;
- Services professionnels et bureaux professionnels (selon les professions reconnues dans le Code des professions), tels gestion des affaires, services de placement de personnel. Les services liés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés pourvu qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules automobiles (de travail ou de service);
- Bureaux d'associations ou d'organismes, tels syndicat, parti politique, association civique, communautaire;
- Services médicaux et soins de santé pour les personnes, tels bureau de professionnels de la santé (médecin, dentiste, psychologue, chiropraticien, physiothérapeute, médecine douce, etc.) et clinique médicale;
- Services gouvernementaux, paragouvernementaux ou organismes publics (n'impliquant que des activités de bureaux), bureau de poste;
- Galeries d'art et d'artisanat;
- Services de garde en garderie;
- Kiosques d'information touristique.

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sont dérogatoires au *Règlement de zonage numéro 115-2*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du chapitre 6 du *Plan d'urbanisme numéro 114-1*;



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1 juin 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham.

Était absent le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et le conseiller en urbanisme et aménagement du territoire Harry Pressoir.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique aura lieu le 28 juin 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique sera tenu par l'intermédiaire du maire ou de tout autre membre du conseil qu'il pourra désigner;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance ordinaire du 24 mai 2022, sous le numéro de résolution 22-05-68;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Thérèse Leclerc

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le premier projet de PPCMOI afin d'autoriser spécifiquement l'exercice d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans le bâtiment principal existant sur le lot 4 849 410 :

- Magasins d'alimentation spécialisée, tels pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels;
- Services professionnels et bureaux professionnels (selon les professions reconnues dans le Code des professions), tels gestion des affaires, services de placement de personnel. Les services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés pourvu qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules automobiles (de travail ou de service);
- Bureaux d'associations ou d'organismes, tels syndicat, parti politique, association civique, communautaire;



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1 juin 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham.

Était absent le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et le conseiller en urbanisme et aménagement du territoire Harry Pressoir.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

- Services médicaux et soins de santé pour les personnes, tels bureau de professionnels de la santé (médecin, dentiste, psychologue, chiropraticien, physiothérapeute, médecine douce, etc.) et clinique médicale;
- Services gouvernementaux, paragouvernementaux ou organismes publics (n'impliquant que des activités de bureaux), bureau de poste;
- Galeries d'art et d'artisanat;
- Services de garde en garderie;
- Kiosques d'information touristique.

DE TENIR une assemblée publique le 28 juin 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 6^{ième} jour du mois de juin 2022

Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1 juin 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham.

Était absent le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et le conseiller en urbanisme et aménagement du territoire Harry Pressoir.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.
